Rapport P-255 A de la commission des pétitions chargée d’examiner la pétition P-255 intitulée: «Pour le maintien de la ligne de bus 32 *(bis)*».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mars 2011)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-255 au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier le remplacement du parcours manquant de la ligne 32, pour que la qualité de la desserte actuelle soit maintenue avec les futures lignes.